

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Séance du 25 mars 2010

L'an deux mille dix

et le 25 mars 2010,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : MM. VULPIAN Claude - SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - MM. TEIXIER Dominique -. PETITJEAN Daniel - MMES HENRY Mireille - GILLES Christine - **ADJOINTS**

MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - BERNOT Georges - TARDIEU Jean-Luc - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - TOSI Michel - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie - MELLE AMBROSIO Angélique - Mme CUCCIA Andrée - M. BONO Guy - Mme MICHEL Françoise - MM. SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : MME EYRAUD Marlène - MM. VULPIAN Patrice - NIOX Christian - MME IBANEZ-QUENIN Stéphanie - M. LE PALABE David -

ABSENTS : M. BERTON Christian - Melles BEUCHAT Danielle - DUQUESNAY Charlène -

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° 22/10 - PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE A DES BESOINS SAISONNIERS

Madame LEXCELLENT expose :

Du 1^{er} avril au 30 septembre 2010, les Services Communaux doivent faire face à un surcroît de travail lié aux différentes manifestations ou événements, ainsi qu'à des tâches complémentaires liées à cette période de l'année.

De façon à pallier les difficultés rencontrées par ces services liés à la saison, il y a lieu de recourir au recrutement d'agents non titulaires sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Des emplois saisonniers sont nécessaires pour les besoins des services suivants : Services Administratifs, Services Techniques, Piscine Municipale, Police Municipale, Service Tourisme, comme suit :

- **Services Techniques (emplois d'Adjoints Techniques 2^{ème} classe non titulaires) :**

. 2 emplois à mi-temps du 1^{er} juillet au 31 août 2010 inclus pour l'entretien de la piscine extérieure,

. 1 emploi à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2010 inclus pour le secteur bâtiments,

. pour le Service des Espaces Verts (emplois à temps complet) : 1 emploi du 1^{er} mai au 30 juin 2010 inclus, 3 emplois du 1^{er} juillet au 31 août 2010 inclus polyvalents sur les trois équipes, et 1 emploi du 1^{er} juillet au 31 août 2010 inclus pour le Stade et l'Arboretum.

. pour le Service Voirie/Propreté/Fêtes (emplois à temps complet) : 2 emplois du 1^{er} juillet au 31 août 2010 inclus ; 2 emplois du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 inclus ; 3 emplois du 1^{er} mai au 30 juin 2010.

- **Piscine :**

. 2 emplois d'Adjoints d'Animation de 2^{ème} classe non titulaires pour le Service Médiation à temps complet du 30 juin au 2 septembre 2010 inclus.

. 1 emploi de Maître-Nageur-Sauveteur non titulaire ou agent non titulaire du BEESAN à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2010 inclus.

Le Maître-Nageur-Sauveteur saisonnier sera rémunéré sur la base de la grille des éducateurs des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à l'indice de traitement 319. Les autres agents recrutés pour l'ensemble des services pour les besoins saisonniers seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 1^{er} échelon de l'échelle 3, à savoir l'indice de traitement 292.

- **pour les Services Administratifs et Tourisme :**

. 1 emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour les services d'accueil de la population en mairie du 5 juillet au 29 juillet 2010 inclus ;

. 1 emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour les services d'accueil de la population en Mairie du 30 juillet au 2 septembre 2010 inclus ;

. 1 emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour les services d'accueil de la population en Mairie du 20 juillet au 21 août 2010 inclus ;

. 1 emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour le service tourisme du 5 juillet au 25 juillet 2010 inclus.

- **pour le service de la Police Municipale**

. 1 emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour la période du 29 juillet au 31 août 2010 inclus

. 1 emploi d'Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet pour le Service de Police Municipale du 1^{er} juin au 30 septembre 2010 inclus. Cet emploi sera ouvert sur la base de la circulaire NOR INT/D/05/00024/4 du 15 février 2005 du Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. L'agent recruté sur cet emploi peut aider le Service

de Police Municipale en surveillant le stationnement des véhicules, en vérifiant les commodités de passage, en surveillant le marché hebdomadaire, en assurant la sécurité des élèves aux abords des écoles, en accueillant et en renseignant le public

. 1 emploi d'Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet pour le Service de Police Municipale du 15 juin au 31 août 2010 inclus. Cet emploi sera ouvert sur la base de la circulaire NOR INT/D/05/00024/4 du 15 février 2005 du Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. L'agent recruté sur cet emploi peut aider le Service de Police Municipale en surveillant le stationnement des véhicules, en vérifiant les commodités de passage, en surveillant le marché hebdomadaire, en accueillant et en renseignant le public

La dépense correspondante sera inscrite au Budget de la Commune.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 25 mars 2010.

LE MAIRE